

de grade et d'ancienneté, ainsi que la pose des chevrons d'ancienneté pour les troupes d'infanterie de marine, savoir :

	GALONS DE GRADE	
	EN OR.	EN LAINE.
Sergent-major.....	0 ^m 34	» »
Sergent.....	0 60	» »
Sergent-fourrier.....	1 09	» »
Caporal.....	» »	1 ^m 34
Caporal-fourrier.....	0 49	1 34
Soldat de 1 ^{re} classe.....	» »	0 60

Galons d'ancienneté, en or ou laine.....	}	Un chevron....	0 ^m 32
		Deux chevrons.	0 63
		Trois chevrons.	0 93

La pose des galons d'ancienneté, telle qu'elle est indiquée par l'article 89 de la description de l'uniforme de l'infanterie de marine, est modifiée de telle sorte que la pose du troisième chevron, au lieu d'être distante de 105 millimètres de la couture d'emmanchure, en soit éloignée de 120 millimètres.

Cette modification ne recevra d'application qu'au fur et à mesure des confections nouvelles.

Pour extrait :
Le Directeur du Personnel,
Signé : LAYRLE.

N^o 4. — ORDRE du 1^{er} janvier 1854 nommant le sieur Sanzey maître de port de Papeete.

LE Commandant des Marquises, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'article 2 de l'arrêté en date du 10 septembre 1852;

Le conseil du Gouvernement entendu.

ORDONNE :

Le sieur Sanzey, premier maître de timonerie, chevalier de la Légion d'honneur, est nommé maître de port de Papeete.

Comme chef du pilotage, maître Sanzey jouira d'un supplément annuel de 400 fr.